

DECRET D/2016/ N° 212 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES A LA COORDINATION NATIONALE DE LA COMMUNAUTE GUINEENNE DU RENSEIGNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001, portant Statut général des fonctionnaire ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services publics ;

Vu le Décret D/193/PRG/SGG du 27 juin 2016 portant Création de la Communauté Guinéenne du Renseignement;

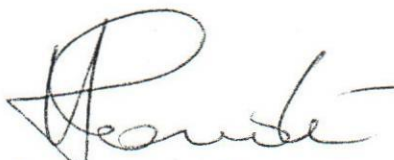
DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Docteur **Maramani CISSE**, Ministre Conseiller à la Présidence chargé de la Réforme du Secteur de Sécurité est nommé cumulativement à ses fonctions **Coordonnateur National du Renseignement**.

ARTICLE 2 : Monsieur **Hamady KENEMA**, administrateur civil, est nommé **Coordonnateur National Adjoint du Renseignement**.

ARTICLE 3: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JUIL. 2016



Professeur Alpha Condé